



HAL
open science

Lire, concevoir et gérer les espaces publics en ville. Pour une participation implicative des citoyens

Hayet Mebirouk

► **To cite this version:**

Hayet Mebirouk. Lire, concevoir et gérer les espaces publics en ville. Pour une participation implicative des citoyens. 2023. <hal-04046147v2>

HAL Id: hal-04046147

<https://hal.science/hal-04046147v2>

Submitted on 5 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Université TAHRI Mohammed Béchar

Faculté de Technologie

Département d'Architecture et d'Urbanisme

Formation doctorale 2023

**Lire, concevoir et gérer les espaces publics en ville : Une
participation implicative des citoyens**

Hayet MEBIROUK

Université Constantine 3
« hayat.mebirouk@univ-constantine3.dz »

Octobre 2023

Introduction

Les espaces publics sont plus qu'un objet de recherche, ils sont une préoccupation qui relève de la diversité des procédures et des savoir-faire, et implique une pluralité de partenaires publics et privés. Cette notion polysémique et les multiples acceptions qu'elle recouvre, se trouve au point de rencontre de différents enjeux : politique, économique, urbanistique et culturel plus ou moins opposés (Chelkoff & Thibaud, 1992).

La notion d'espace public s'est répandue, tout en restant très floue. Malgré les nombreux débats qui lui sont consacrés, la notion d'espace public est toujours à circonscrire. La fluidité de la notion confirme aussi sa complexité et sa profondeur. Actuellement, la notion est abordée par plusieurs disciplines, mais parfois de façon confuse : à travers les activités qui s'y déroulent, les projets qui le dessinent ou encore les équipements qui le bordent (Stein, 2003).

L'espace public attire les intérêts de divers acteurs, que ce soit des professionnels de l'espace, des acteurs politiques, économiques ou bien les usagers (habitants). Le débat en matière d'aménagement de l'espace public n'est plus confiné dans la sphère restreinte des professionnels ; il est devenu largement public et intègre une multitude de points de vue (Bassand, et al., 2001). Considérant que la qualité de l'environnement dépend en partie du type, de l'échelle, de l'importance, de l'accessibilité, et de la disponibilité des espaces libres et publics (Mebirouk, 2012), nombreux sont les chercheurs qui se sont intéressés à la question en s'interrogeant sur leur conception, leur gestion et leurs usages, et en essayant d'articuler de la façon la plus cohérente possible ces différents champs.

L'objectif de cette intervention est de mettre en relief le processus de conception et de gestion desdits espaces. Pour cela, le travail tentera de répondre à quelques questions jugées pertinentes dont les suivantes :

Qu'est-ce un espace public et quels sont ses fonctions ? Comment se matérialise l'accessibilité de l'espace public ? Comment l'espace public se conçoit-il et pourquoi se modifie-t-il ? Quel rôle peut jouer le concepteur dans l'amélioration des qualités spatiales et le façonnage du cadre de vie ? Peut-on impliquer le citoyen dans le choix de son espace public, sa forme conceptuelle et architecturale ? Comment reconnaître les composantes sur lesquelles porteront les actions d'aménagement et de gestion de l'espace public ? A quel type d'enjeu pourra répondre la gestion des espaces publics ?

Pour répondre aux objectifs fixés, la réflexion sera organisée selon trois temps :

- Un premier temps consacré à définir la notion d'espace public et le statut juridique auquel elle obéit.
- Un second temps consistera à identifier les différents acteurs impliqués dans la conception des espaces publics et aptes à reproduire les catégories de leurs conceptions.
- Un troisième temps se fixera sur les conditions d'utilisation des domaines publics et le processus de sa gestion en tentant d'élargir la réflexion sur la question de la gouvernance urbaine et des échelles de la participation.

1. Emergence et définitions de la notion d'espace public

Le terme d'espaces publics a émergé dans les années 60 en philosophie politique, puis en sociologie et enfin en urbanisme à la fin des années 70 dans le cadre d'une procédure d'intervention publique dans les quartiers anciens, regroupant dans une même catégorie les espaces verts, les rues piétonnes, les places, la mise en valeur du paysage urbain, le mobilier urbain. Cependant ce terme comme le montre F. Ascher (1995) sera repris ultérieurement dans de nombreux documents et connaîtra un succès grandissant. Le succès de cette notion se justifie par une approche nouvelle de la ville existante, avec le passage de la rénovation à la réhabilitation et à la requalification ; la nécessité urbanistique et pratique de mettre en cause des découpages sectoriels et techniques; a volonté de l'État de contractualiser ses relations avec les villes dans un cadre global, et l'intérêt pour cela de produire une catégorie plus générale que les normes anciennes valables, équipements par équipements.

Souvent employé au pluriel, le terme « espaces publics » semble aujourd'hui faire partie du vocabulaire courant. Cette notion paraît d'autant plus familière et permanente qu'elle entretient une grande proximité avec d'autres vocables voisins, spécifiques au droit public et la réglementation de l'ordre public (voie publique, domaine public, lieux publics,...), au discours urbanistique (espace libres, espaces collectifs...) ou au langage imaginé (la place publique, la scène publique...). Son apparition dans les écrits de langue française, et dans les traductions d'ouvrages étrangers date des années 1977-1978.

Cette ère « *correspond à une période où la ville et la pensée sur la ville sont en crise au moment du constat de certains effets négatifs des logiques fonctionnalistes, de la planification à grande échelle, de l'isolement des banlieues, et de l'étalement chaotique des périphéries urbaines* » (Plan urbain, 1988 : 19).

Face à la nécessité de remédier aux effets incohérents de la grande période d'urbanisation, de recréer de la ville à partir des tissus existants et d'aménager des liaisons entre fragments urbains composites et cloisonnés, la notion d'espace public devient synonyme d'« image de la ville », d'« identité et de qualités urbaines », en un mot « d'urbanité » (Plan urbain, 1988).

Les espaces publics sont à la ville bien plus que des trous, ou des morceaux de ville, par opposition aux volumes des constructions ; ils en sont le lien organique et la contrepartie irréfutable : sans eux les plus belles architectures ne sauraient qu'un conglomérat chaotique de pierres et de béton au visage indiscernable (Sablet, 1988, p, 11). A cet égard, on ne peut plus les appréhender comme quelque chose de dur ou de vert dans lesquels on dispose des services fonctionnels; ils sont traversés et modifiés par des phénomènes de vie sociale et collective qu'il faut prendre en compte.

De manière plutôt opérationnelle, l'espace public peut être défini comme un espace commun à une pluralité d'acteurs, mais dont un pouvoir est responsable de l'accès et de l'usage. Il s'agit en fait de l'espace matériel : espaces circulatoires (voirie, voie piétonne, places, etc.) et espaces ouverts communs (square, parcs et jardins, marchés, etc.) et fermés d'usage public (écoles, édifices publics). Mais il s'agit aussi d'espaces indirectement matérialisables, impliquant une satisfaction de la citadinité et mettant

en jeu des rapports entre acteurs plus éloignés : la sécurité physique et sanitaire, les nuisances urbaines, etc. Les espaces privés qui mettent en œuvre un usage public sont à rattacher à cet ensemble, notamment l'utilisation d'un espace privé à des fins publiques (marchés et commerçants installés sur un espace approprié par un particulier) (Leimdorfer, 1999 : 53).

En somme, les principales définitions de l'espace public est qu'il est généralement libre de constructions. Ses conditions d'accès sont particulières : l'espace public est théoriquement ouvert à tous. Il appartient à la collectivité, la notion d'appropriation étant par conséquent essentielle. Il permet à la fois l'ancrage local et global et constitue un support identitaire fondamental. Cette entité est régie par le droit public, en opposition aux biens privés régis par les règles du droit civil. Il est un lieu possible d'interactions, d'anonymat, de coexistence et de superposition d'usages. C'est aussi, un lieu de vie, de rencontre, de promenade et de rêverie. C'est le lieu de la découverte, de la contemplation et de l'immersion dans des ambiances particulières.

2. Espace public et usages

En se référant à la thèse de doctorat de M. Zepf (1999), on peut admettre que la notion d'usage est l'ensemble des pratiques sociales qui se déroulent dans un espace donné. L'usage se traduit par une forme d'appropriation spatiale plus moins marquée et durable de la part d'individus ou de groupe, qui donne sens à l'espace public. En fonction du contexte ou des périodes d'utilisation, les attitudes et pratiques de ce dernier se modifient. Les pratiques urbaines conditionnent dans cette perspective, la perception qu'a le citoyen de l'espace urbain, sachant qu'elles participent à l'image véhiculée par l'espace public.

Dans son propos intitulé « Enjeux et imaginaires de l'espace public à Abidjan », Leimdorfer (1999) admet que l'espace public peut être abordé à travers ses usages, dont les plus évidents sont :

- l'usage commercial ;
- l'usage culturel et festif ;
- l'usage civil : défilés patriotiques et / ou protestataires, cortèges, campagnes électorales, discours et assemblées de toutes sortes, inaugurations ;
- l'usage de mobilité : modes et rythmes de déplacement.

Ces multiples usages révèlent que le caractère public d'un lieu dépend des pratiques acquises et rendues possibles. On pourrait croire que les formes, configurations spatiales et statuts juridiques peuvent favoriser ou interdire ces pratiques socio-spatiales. Ce sont aussi les passagers qui, par leurs interactions accordent à l'espace de son caractère public notamment par des « micro-pratiques » allant du mouvement aux postures du corps, en passant par les jeux. De multiples situations de coprésence se construisent ainsi, qui comportent des interactions non focalisées, relativement anonymes, mais qui sont aussi des formes d'échange, de coexistence active ou de menace.

3. Accessibilité des espaces publics

La conception des formes urbaines pose généralement comme principe qu'un espace est public quand il est ouvert à tous, quand toute personne peut y être physiquement présente et y circuler librement. Autrement dit, l'espace n'est public qu'en « fonction de ce qui s'y joue, que s'il autorise une vie publique. A l'inverse, il serait privé quand son accès est contrôlé et réservé à certaines populations. La matérialité du cadre bâti (murs, parois de toutes sortes) permettrait de circonscrire et de délimiter précisément les lieux publics des lieux privés. Sachant que cette partition de l'espace urbain n'est pas aussi évidente qu'elle en a l'air de prime abord. Appliqué à l'espace, le critère d'accessibilité repose sur l'idée implicite que le seul moyen d'accéder à un lieu est d'y être physiquement présent, que c'est la libre circulation du corps dans l'espace qui rend ce dernier « public ». Or, selon le propos de Pérec (1985), il ne s'agit là que d'un mode d'accès parmi d'autres puisque l'espace urbain n'est pas une entité en soi mais qu'il existe au contraire des « espèces d'espaces ». De ce fait nous concluons que l'accessibilité à l'espace public peut être physique ou indirecte.

3.1. Accessibilité physique

L'utilisateur-citoyen doit pouvoir se déplacer librement d'un point à un autre, accéder physiquement aux espaces publics, aux bâtiments publics ou privés (de travail, d'éducation, de loisir, de commerce, d'administration, etc.) et aux moyens de transport.

L'utilisateur utilise les moyens disponibles à condition que ceux-ci soient maîtrisables physiquement par lui.

Il serait bon de rappeler qu'avec la Classification Internationale du Fonctionnement, du handicap et de la santé de l'Organisation Mondiale pour la Santé, le processus du handicap n'est plus lié à la personne mais est provoqué par son environnement. Actuellement ce n'est plus le handicap de la personne qui est traité mais plutôt la situation de handicap à lever pour que la personne puisse s'intégrer à la société. On parle ainsi de Personne à Mobilité Réduite, où le mot mobilité est pris comme acte de déplacement. Sur la base de la définition adoptée par le Parlement européen, Personne à Mobilité Réduite recouvre l'ensemble des individus qui éprouvent des difficultés à se déplacer dans l'environnement (personnes handicapées, personnes avec bagages lourds, personnes âgées, femmes enceintes, personnes avec des chariots de provisions, personnes accompagnées d'enfants, enfants en poussettes).

Pour une bonne accessibilité, des actions doivent ainsi porter sur les espaces publics et la voirie où s'effectue le cheminement piétonnier. Les abaissés de trottoirs pour traverser la chaussée, la largeur de passage, la qualité des revêtements concernent en premier lieu les personnes ayant des difficultés motrices, les utilisateurs de fauteuils roulants et les personnes temporairement handicapées par des bagages, des chariots à provisions ou des poussettes. Les mobiliers urbains, tels que panneaux de signalisation ou publicitaires, les barrières et les poubelles, doivent pouvoir être repérés par les personnes déficientes visuelles. La signalétique, doit être lisible, claire et cohérente, et doit pouvoir être comprise facilement, même par des personnes ayant des difficultés d'orientation ou de compréhension (CERTU, 2002).

3.2. Accessibilité indirecte

Il ne faut pas croire que le seul moyen d'accéder à un lieu est de s'y trouver physiquement. En effet, d'autres modes d'accès existent, véhiculant les divers sens. Véronique Stein (2003) souligne dans sa thèse de doctorat que le fait de voir à travers une paroi transparente ce qui se passe dans la rue ou sur la place, d'entendre les bruits qui s'y trouvent constituent des formes d'accessibilité indirectes aux espaces publics. Cette façon de concevoir l'espace public permet d'introduire une idée de porosité, de perméabilité et de redéfinir les limites strictes entre espace privé et public.

4. La conception des espaces publics

La conception est l'action de concevoir. C'est également la création imaginaire d'une forme possible, en même temps que la façon de la concrétiser, qui vont satisfaire un objectif humain (Lynch, 1982).

Si l'on considère la conception comme une interprétation d'une idée, la conception de l'espace public peut être perçue comme étant une préoccupation majeure des problèmes sociaux. Elle doit être portée par une volonté politique et l'association des collectivités sociales pour parvenir à une cohérence ne pouvant être accomplie sans la compréhension des besoins et aspirations des citoyens. Comprendre les aspirations des citoyens réclame une étude profonde de la société concernée et d'un ensemble de phénomènes à observer, à analyser et à interpréter (Gherraz, 2013). Dès lors, concevoir et aménager un espace public signifie, selon Pinon et Dominique (1991) la réponse aux multiples pratiques sociales et la contribution à la lisibilité et à la cohérence urbaine.

Par ailleurs, la reconnaissance de l'ensemble des composantes sur lesquelles porteront les actions d'aménagement et de gestion de l'espace public, relève de trois lectures complémentaires et indissociables. Ces lectures permettent de dresser le cadre légitime de l'action publique : une lecture spatiale et paysagère, une lecture juridique « statut public » ; une lecture urbaine et sociale (MIQCP, 2001).

En somme, l'espace public est reconnu comme un élément fondamental dans le processus de revitalisation urbaine : il ne doit plus être conçu selon l'unique statut de domaine public (sol, services, voiries, etc.) espace de « vide » entre deux zones bâties, mais son aménagement constitue un véritable enjeu social méritant tout l'intérêt et toute l'attention.

4.1. Comprendre les aspirations des usagers

Les rapports que l'homme entretient avec son environnement dépendent non seulement de son appareil sensoriel mais encore de la façon dont celui-ci est conditionné à réagir (Hall, 1966 : 86). Les réactions de l'appareil sensoriel s'expriment à travers les diverses impressions qu'offre l'espace, celles-ci engendrent « chez la personne » des sensations différentes. Nous essayons ici d'énumérer les aspirations les plus traduites sur le terrain par les aménageurs.

4.1.1. Aspirations sensorielles et psychologiques

L'anthropologue E. Hall E (1966 : 182) montre que «*Toute forme d'aménagement de l'espace , du bureau à la grande ou à la petite ville, exprime le comportement sensoriel de ses constructions et de ses occupants*». Se basant sur cette perception, les aspirations sensorielles et psychologiques devront receler un sentiment de bien-être dans les lieux fréquentés journallement ou temporairement qui peut faire partiellement oublier beaucoup de morosité. Cette aspiration concerne :

- Le plaisir urbain s'opposant à une monotonie fastidieuse et à une grisaille visuelle. Cet impératif implique un minimum de confort matériel ;
- Le sentiment de sécurité et de confiance ;
- Le confort naissant de la sensation d'une certaine familiarité culturelle, et de la présence des gens que l'on aime voir ;
- La satisfaction sonore par des sons attrayants, spatiale par la capacité de mouvance personnelle et de dépenses physiques, naturelle par l'animation des espaces, et esthétique par la belle composition paysagère accentuée par un contraste de forme et de matériau.

4.1.2. Aspirations liées aux liens sociaux

L'espace public peut amener à un sentiment de fraternité débouchant sur de nombreux contacts, bavardages et rendez-vous. Il est en outre un lieu d'apprentissage et source d'information grâce à ses activités et mœurs, et un lieu d'expression par l'art, la parole et le geste.

4.1.3. Aspirations relatives aux commerces et aux déplacements

L'urbaniste M. de Sablet (1988 : 51) renvoie la paupérisation des lieux urbains à la disparition de "petits commerces", et la diminution des corrélations entre les activités économiques intérieures (ventes, artisanat) et la vie exogène. La transparence des vitrines distingue confusément le public du privé. Néanmoins cette ambivalence et cette osmose n'est rien d'autre qu'une des richesses fonctionnelles de l'espace public du fait qu'elle permet les passages commodes et sans frontières d'un domaine à l'un autre. Ordinairement les activités commerciales s'exercent dans les magasins, pourtant certaines rues piétonnes peuvent l'usurper et demeurent le lieu opportun pour son exercice (ventes commerciales sur des étals ou de la main à la main, etc.). Voici un comportement à la fois moins aisé à maîtriser par les aménageurs, et rend leur tâche très difficile.

S'agissant des aspirations liées aux déplacements, nous pouvons dire que la rue est presque l'unique besoin auquel l'espace public a véritablement tenté de répondre, mais l'effort a été imputé au citoyen circulant avec son véhicule à moteur. Ce n'est que récemment, qu'il a été tenu compte des piétons mais les réponses apportées étaient si anodines qu'elles ont manifesté des insensibilités aux désirs de la plupart des usagers.

4.1.4. Besoins des différents groupes sociaux

Connaître les besoins de certains groupes renvoie, principalement, à définir la sensibilité particulière de quelques individus. Cependant, certains groupes paraissent plus sensibles que d'autres aux imperfections et inefficacités de l'espace public. Cette sensibilité se définit par leur vitalité, leur mouvance, leur exaltation ou leur vulnérabilité. Elle suscite, de ce fait, quelques réactions qui peuvent produire de graves dysfonctionnements onéreux même pour la collectivité.

L'âge ou les handicaps physiques peuvent rendre ardu l'usage d'un espace public et la contribution à la vie sociale qui s'y déroule, et l'exclusion des personnes concernées de la vie quotidienne qui en procède. La connaissance des aspirations accompagnée de l'observation des comportements forment les mécanismes essentiels avec lesquels le concepteur répondrait aux divers besoins sociaux, bien avant les questions esthétiques, c'est son expérience de ces mécanismes qui distingue un vrai concepteur d'espaces publics (Sablet, 1988 : 56). Dès lors une question s'impose : quels sont les acteurs impliqués dans la fabrique de l'espace public ?

4.2. Identification des acteurs des espaces publics

Les acteurs des espaces publics font la réalité urbaine : elle est inconcevable sans eux. Etant les producteurs de l'environnement construit, les acteurs des espaces publics aménagent l'environnement naturel, sous-tendent le fonctionnement urbain et génèrent les transformations urbaines. Nous distinguons quatre types d'acteurs sensiblement corrélés (acteurs économiques, acteurs politiques, professionnels de l'espace, usagers).

Nous abordons en premier lieu, les acteurs économiques qui sont les entreprises et les propriétaires fonciers riverains des espaces publics. Ils sont considérés comme les instigateurs premiers de leur dynamique (Bassand, et al., 2001 : 17). Nous évoquons en second lieu, les acteurs politiques pouvant appartenir à plusieurs institutions (communales ou autres). Ils accompagnent ou réfutent les décisions des acteurs économiques. Jouant un rôle considérable, les acteurs politiques sont sollicités pour une autorisation de construction d'espace public. Le projet devient donc public, un débat et une négociation s'engageant, accomplis par une prise de décision politique, positive ou négative à l'égard de ce projet. En ce qui concerne les professionnels de l'espace (dits aussi les maîtres d'ouvrages les maîtres), ceux-ci ont une conception et une connaissance de l'urbain et de l'environnement qui leur octroient un pouvoir réellement important.

Les maîtres d'ouvrages les plus courants sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Maitres d'ouvrages les plus courants

Acteurs	Missions
Ingénieurs	Ce sont eux qui marquent le plus la physionomie de l'espace public. Malgré une timide ouverture à la complexité de l'espace public, leurs conceptions restent marquées par celle de la voirie automobile classique (alignement, répétitivité, etc.). Formés aux techniques quantifiables, les ingénieurs sont réticents à intégrer l'aléatoire qui régit les phénomènes vivants constituant l'âme de l'espace public. L'assainissement, l'équipement et la clôture réglementaire des dossiers d'opérations prévalent les préoccupations d'aménagement et de mise en scène.
Architectes	Les espaces publics sont d'abord et surtout l'affaire d'experts et notamment d'architectes qui défendent l'idée que la conception et la gestion de ces espaces doivent impliquer les habitants et les usagers par des formes idoines de participation. L'architecte ou l'équipe chargée de la conception est la seule à pouvoir soumettre aux autres partenaires un certain nombre de propositions contribuant à donner aux différents espaces des qualités formelles spécifiques, et aidant les décideurs à mesurer l'impact urbanistique de tel projet sur l'environnement urbain.
Paysagistes	Ce sont les seuls à s'intéresser par nature à certains processus vivants de la ville. Les processus relatifs à la végétation et la pollution l'emportent très souvent sur la psychologie des usages. Leurs espaces en sont moins secs que ceux des acteurs susmentionnés. Cependant, ils tendent à surestimer l'impact végétal sur la vie urbaine. A défaut de moyens (crédits autorisés par les ingénieurs) leur intervention dans les opérations d'espaces publics se limite aux rôles souvent confondus avec ceux d'autres intervenants.
Urbanistes	La variété des acteurs exerçant de l'urbanisme explique la non-définition du profil des urbanistes qui restent les plus marqués par les procédures réglementaires et une planification perdant la notion de l'échelle du terrain vivant : trouées vertes, places, mails, villes ou quartiers se sont toujours révélés être des espaces vides. Le revers des espaces publics des villes nouvelles en est la meilleure illustration. Pourtant, les urbanistes sont les seuls qui possèdent une vision synthétique de la ville, il serait vital à tous qu'elle s'applique aux micro-espaces urbains, à cette condition, ils pourraient jouer un rôle positif auprès des maîtres d'ouvrages.

Source : Sablet M de., 1988

La quatrième catégorie des acteurs consiste en les usagers. Nous entendons par usagers (habitants et citoyens confondus) car selon certains auteurs les trois catégories se distinguent. Selon le point de vue de Bessand M., et al., les habitants tendent à s'approprier l'espace urbain, les usagers se définissent chaque fois différemment par l'utilisation des divers services urbains alors que les citoyens se posent comme responsable de l'ensemble de la gestion de la dynamique urbaine.

Les usagers ont des attitudes et pratiques qui varient selon le sexe, l'âge et la catégorie sociale. Ces acteurs jouent un rôle très important allant de l'indifférence à l'engouement pour l'espace public créé. C'est en étudiant soigneusement les usages et consultant régulièrement les usagers que les professionnels de l'espace, les acteurs politiques et aussi économiques, fabriqueront et aménageront des espaces dont les enjeux susmentionnés seront le mieux assumés.

5. Le processus de gestion des espaces publics

5.1. Actions liées à la gestion de l'espace public

La gestion de l'espace public comprend trois actions clés : l'aménagement, la régulation de l'usage du sol, et enfin, l'entretien de celui-ci (Mebirouk, 2012).

5.1.1. Aménagement de l'espace public

Lorsqu'on anticipe l'aménagement d'un espace, il est important de prendre en compte les besoins futurs des différents groupes d'utilisateurs pour assurer une utilisation satisfaisante de ces lieux. Pour parvenir à cela, il est essentiel d'instaurer un dialogue efficace entre tous les groupes concernés, nécessitant une coordination étroite des collectivités locales. Il est nécessaire que ces dernières entreprennent rapidement des actions significatives pour aménager les espaces publics, redonnant ainsi confiance aux habitants.

La réussite de l'aménagement de l'espace libre dépend à long terme d'une participation réelle des habitants du quartier et de relations saines entre les différents groupes de la communauté et les pouvoirs locaux.

La création et l'utilisation de l'espace urbain jouent un rôle vital dans le renforcement de la cohésion sociale et dans la renaissance des cités.

Lors de l'aménagement des espaces publics, il est essentiel de considérer attentivement les caractéristiques et les traditions urbaines des quartiers existants. Cette approche permettrait une meilleure compréhension du contexte architectural et social d'une zone donnée. Ainsi, la création et l'intégration de nouveaux espaces urbains publics, ainsi que leur conception et aménagement ultérieurs, pourraient respecter la spécificité et la qualité architecturale de chaque lieu, en tenant compte aussi bien de la proportion que des détails.

5.1.2. Régulation de l'usage du sol

Les collectivités locales sont chargées de contrôler l'utilisation de l'espace public dans l'intérêt commun en encourageant toutes les parties prenantes à respecter ces espaces.

Il est nécessaire d'éviter la réglementation abusive, car elle pourrait devenir contraignante et compromettre l'accessibilité et l'utilisation de ces espaces.

De plus, il leur incombe de réhabiliter les terrains abandonnés ou sous-utilisés, de motiver les autres acteurs à entreprendre ces actions, et de promouvoir une étroite collaboration entre les acteurs de l'aménagement des espaces, tels que les hommes politiques, ingénieurs, architectes, urbanistes, paysagistes, et surtout les habitants du quartier concerné.

5.1.3. Entretien

Un bon entretien est un élément notable de la gestion des espaces urbains publics. Les méthodes doivent tenir compte des objectifs admis et convenus pour la zone en question et il y a lieu d'éviter que la préservation des lieux ne devienne une forme d'interdiction ou de réglementation des comportements, ou qu'elle réduise ou empêche d'une manière arbitraire l'affectation prévue.

Il y a lieu également d'éviter que l'utilisation excessive des lieux ne devienne une menace aux droits de l'homme dans son environnement bâti.

5.2. Enjeux de la gestion

La gestion des espaces publics doit répondre à plusieurs enjeux. Ces derniers illustrent la place essentielle de ces espaces dans nos villes et communes. Ainsi, le gestionnaire est confronté à une multitude d'intérêts envers son usage. Il se doit, au travers de la vision qu'il porte pour sa ville, de faire des choix qui répondent autant que possible aux multiples attentes des usagers. Chacun de ces choix répond à une vision politique de la place de l'espace public dans la ville et à certains critères incontournables.

Par ailleurs, la gestion des espaces publics met en scène une série de collaborations, qu'elles soient formelles ou informelles, permettant de « dessiner » une structure du pouvoir spécifique à ce domaine. L'identification des acteurs concernés par la gestion et la mise en œuvre d'opérations relatives aux espaces publics, ainsi que leurs intérêts et conception constituent une idée centrale (Bassand, et al., 2001 : 114). Ce point de vue permettra d'anticiper certains conflits et d'éviter la simplification des problèmes à une dimension architecturale ou esthétique soit-elle.

Notre objectif est donc de fournir quelques recommandations pour comprendre les éléments clés qui contribuent au succès d'un projet d'espace public. Cela nous amène à poser certaines questions : Quels sont les facteurs qui influent sur les processus de gestion pour que les concepteurs s'approprient le projet ? En d'autres termes, quelles sont les conditions liées à l'aménagement des espaces publics qui les conduisent vers une décision idéale ?

5.2.1. Reconnaissance du rôle spécifique des collectivités locales

Parmi les priorités de leur action, les collectivités locales doivent encourager les autres acteurs à respecter les espaces urbains publics. Elles ont, également, la responsabilité de contrôler l'utilisation de l'espace public dans l'intérêt de la communauté. Une réglementation excessive doit être évitée, car elle peut devenir restrictive et même nuire à l'accessibilité et à l'usage de cet espace. Il appartient également à ces collectivités de remettre en état des terrains à l'abandon ou sous-employés, d'encourager les autres partenaires à entreprendre ces actions et de promouvoir une étroite coopération entre les acteurs de l'aménagement des espaces, notamment les hommes politiques, ingénieurs, architectes, urbanistes, paysagistes et surtout habitants du quartier concerné (Mebirouk, 2002).

En somme, les lieux non bâtis sont une composante majeure de l'espace exigeant des autorités locales une meilleure compréhension du concept d'espaces publics et de sa valeur (Bassand et al., 2001, Mebirouk, 2011).

5.2.2. Gouvernance et partenariat

L'émergence du terme de gouvernance est étroitement liée aux transformations des formes de l'action publique. En fait le terme a été utilisé pour expliquer et justifier ces dernières. Dans ce contexte, Bagnasco A. et Le Gales P. (1997 : 38) définissent cette notion comme « [...] *un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts propres discutés et définis collectivement dans des environnements fragmentés et incertains* ». C'est aussi, la capacité des sociétés à créer les régulations (en leur sein ou avec les sociétés voisines) nécessaires à leur survie et développement.

Cette notion est importée du monde de l'entreprise pour « *désigner des modes de coordination et de partenariat différents du marché mis en œuvre au niveau du pouvoir* » (Ministère de l'Équipement et des Transports et du Logement, 1999 : 10 & 11). Elle apparaît comme la meilleure réponse possible aux contradictions qui découlent du développement politique et social, et aussi comme un moyen de répondre à la crise par de nouvelles formes de régulation (Mebirouk, 2006). Aussi, le principe de gouvernance préconise la coordination des différents acteurs entre eux et l'intégration des citoyens dans la gestion de la ville. Elle implique l'établissement de nouveaux partenariats et une redéfinition des règles et des principes de l'action publique :

- autonomie plus grande des collectivités locales à l'égard de l'Etat (décentralisation),
- partenariat entre pouvoirs publics et le secteur privé, banques, entreprises, prestataires,
- coopération entre communes d'une même agglomération ou aire métropolitaine, démocratie locale participative.

Son objectif est de constituer une réponse à une vision totalement libérale du développement urbain faisant peser des menaces d'éclatement social et de développement fragmenté sur la ville (Dorier-Apprill, 2001 : 50).

La gouvernance urbaine est une vision territoriale de la gouvernance: " *c'est [...] la co-responsabilité de projet, la possibilité d'établir un cadre collectif d'action solidaire, de réflexion stratégique reliant les principaux acteurs autour du niveau de décision politique* » (Ministère de l'Équipement et des Transports et du Logement , 1999 : 29). Cette notion suppose la coordination des différents acteurs entre eux et l'implication des citoyens dans la gestion urbaine (autrement dit une participation généralisée des partenaires concernés).

Son objectif est de coordonner l'action de toutes les parties intéressées dans le cadre de partenariats privés/publics, d'ouvrir toutes les décisions au débat public et de rechercher l'efficacité par le consensus.

Sur le plan normatif, la gouvernance urbaine dénote une stratégie visant à surmonter la polarisation sociale et la fragmentation politique et à faire de la ville une organisation ouverte à toutes les parties, où les acteurs représentant l'administration locale, les entreprises privées et les organisations bénévoles travaillent de concert à l'édification d'un espace urbain qui soit à la fois viable et vivable.

La notion de gouvernance est fortement associée à celle de partenariat, les acteurs de l'aménagement, accréditent, en s'appuyant sur des expériences concrètes, qu'une des conditions essentielles de la réussite d'un projet est le développement de nouvelles approches et l'émergence du partenariat correspondant. En effets, le terme de «*[...] partenariat vise ici tous les acteurs impliqués dans la mutation du tissu et la réalisation du projet. La construction du partenariat est bénéfique pour la définition et l'élaboration du projet autant que pour sa mise en œuvre*» (Ministère de l'Équipement et des Transports et du Logement, 2000 : 13). «*L'adhésion des partenaires au projet conditionne sa réalisation* », écrit A. Masboungi (2002 : 29), l'importance de l'existence d'un partenariat très ramifié, ouvert et diversifié en amont du projet constitue une garantie d'exigence sur le contenu et le suivi de ce projet.

Relativement à l'approche des espaces publics en tant que lieux de débats politiques, celle-ci se trouvera aujourd'hui confrontée à la question de participation des citoyens dans la gestion de la vie locale. Dès lors, « la gestion d'un espace public semble supposer que l'on sache répondre à la question de l'articulation ou de la connexion d'échelles, de qualités et de temporalités territoriales différentes » (Isaac, 1991 : 71).

5.3. Les usagers dans le processus de décision

Dans un contexte de gouvernance, la participation s'avère centrale. La question de participation des usagers est essentielle dans le processus de gestion en matière d'aménagement du territoire et des espaces publics. L'enjeu de participation n'est pas seulement politique, mais aussi social dans la mesure où l'intégration demande les dimensions politiques dans l'intégration sociale, ce qui constitue un des enjeux majeurs des travaux sur la citoyenneté, ou, plus exactement, sur la « citizenship » au sens anglo-saxon (Bassand, et al., 2001 : 32).

D'autre part, dans la production des espaces urbains, les usagers ont une place importante aussi bien par les modes d'appropriation des espaces conçus et réalisés par

les autres acteurs que par leur association plus ou moins formelle au processus de décision. Sans l'étude de leur participation à la construction de l'espace, la connaissance du comportement des acteurs publics et économiques ne permettrait pas d'appréhender comment se transforment les espaces urbains et régionaux. Dès lors, pour que l'espace public conserve son caractère de bien commun, il est indispensable de passer par l'implication des habitants. Cependant, cette implication n'est possible que si la population affiche un attachement à son quartier. Dans des quartiers marginaux, cet attachement ne pourrait résulter que d'un changement de perception vis-à-vis de leur propre cadre de vie. Cette transformation peut résulter d'actions publiques volontaristes.

La question sera donc de savoir comment intégrer les usagers dans la planification, pour quels motifs les mobiliser, sur quelle base territoriale les impliquer ? Et quel bien-fondé est à l'origine du processus ? La réponse à ce questionnement suppose la définition des niveaux ou échelles de participation.

5.3.1. L'information : une exigence démocratique

Fournir une information à jour, transparente et pertinente à ses administrés constitue le socle du devoir de tout élu envers la communauté. L'administration locale a la responsabilité d'informer la population de manière accessible, en fournissant des explications claires sur les décisions ou les politiques à venir ou en cours. Cette communication peut s'effectuer à travers la presse locale, des affiches, les réseaux sociaux ou des mises à jour sur le site web de la ville, par exemple.

Il est essentiel de reconnaître pleinement l'importance d'une communication transparente et facilement accessible. Se limiter à la simple énonciation de faits via une communication unidirectionnelle laisse les citoyens incapables de négocier ou d'exprimer leurs réactions. Les collectivités locales doivent dépasser ce stade initial pour établir un climat de confiance et tirer profit à long terme d'une participation citoyenne plus active (Lodewijckx, 2021).

5.3.2. La consultation : récolte des avis

La consultation est un processus qui implique de solliciter les avis, les idées ou les retours des citoyens sur des sujets, des décisions ou des projets spécifiques. Cela peut se faire à travers divers moyens tels qu'une boîte à idées en ligne, des enquêtes sur le terrain, des réunions de quartier, des audiences publiques ou des groupes de discussion.

L'efficacité de la consultation en tant que moyen d'implication des citoyens repose sur sa capacité à conduire à des mesures concrètes et à des changements de politique. Cependant, la consultation est souvent placée en bas de l'échelle de la participation citoyenne, car il peut être difficile de mesurer son véritable impact sur les décisions finales. Si les contributions des participants n'influent pas réellement sur les orientations de l'administration, la consultation ne peut être considérée comme un véritable processus de participation citoyenne.

5.3.3. La concertation: un véritable échange

Dans le cadre d'une concertation, la collectivité engage les citoyens à participer tant en amont pour discuter et élaborer le projet, qu'en aval pour échanger sur les modalités de mise en œuvre (Lodewijckx, 2021). La concertation implique une réelle interaction entre les participants et les décideurs, favorisant une communication bidirectionnelle à travers des ateliers en ligne, des groupes de discussion, des comités consultatifs ou des budgets participatifs, par exemple. Ainsi, les citoyens ont une influence réelle sur la prise de décision. Cependant, la limite de ce processus de participation réside dans le fait que la décision finale appartient à l'administration, qui conserve une autorité totale à ce sujet.

5.3.4. La co-construction : projet construit en commun

La co-construction représente le quatrième niveau de l'échelle de la participation citoyenne. Elle implique un partage équitable du pouvoir de décision entre l'administration locale et les citoyens. Les résidents de la collectivité et les représentants élus collaborent pour trouver des solutions concrètes, élaborer des plans d'action et mettre en œuvre des projets. Cette collaboration se concrétise souvent par la création de comités stratégiques communs ou d'assemblées citoyennes (Lodewijckx, 2021).

5.3.5. Autonomisation : les citoyens à l'œuvre

Le plus haut niveau de participation citoyenne est atteint lorsque la responsabilité finale de la prise de décision incombe aux citoyens plutôt qu'aux autorités. Dans ce cas, les participants ont un droit de veto, ce qui signifie que l'administration ne peut que tenir compte des contributions citoyennes. Rappelant que ce degré de participation est rarement atteint dans la pratique, car nécessitant des ressources importantes et un climat de confiance totale pour permettre cette autonomie.

Conclusion

Malgré les nombreux débats entourant la notion d'espace public, sa définition reste à délimiter. L'espace public constitue un carrefour d'interrogations diverses : réorganisation physique, sens attribué par les pratiques et activités, perceptions des passants, modes de présence et coprésence.

Aménager ne consiste pas à imposer un ensemble de souhaits des usagers et partenaires, mais plutôt à les inciter à exprimer leurs aspirations de manière générale, sans imposer des solutions spécifiques. Cette démarche relève souvent de la compétence du concepteur, chargé de traduire ces aspirations à travers des formes ou dispositions spatiales capables de donner vie à cette diversité de demandes.

De plus, la conception des espaces publics nécessite la participation de divers spécialistes capables d'analyser ces espaces et de renouveler les catégories de leur conception.

La définition, conception, aménagement et gestion des espaces publics doivent s'intégrer dans une démarche participative, privilégiant la concertation et le débat public pour une réflexion collective. Ouvrir une concertation signifie associer,

construire, solliciter des avis ponctuels sur des points spécifiques, etc. C'est une méthode de travail intégrant, dans le processus de conception et de décision, des consultations aux étapes clés.

La coordination des acteurs et l'intégration des citoyens dans la gestion de la cité reposent sur trois stratégies : diffusion, information et communication ; consultation (en tant qu'aide à la décision) ; et enfin, participation (construction avec), représentant la forme de concertation la plus avancée, car le décideur écoute et surtout tient compte des avis exprimés.

En résumé, la participation citoyenne peut être mise en œuvre à différents niveaux, avec des objectifs et des résultats variés. Bien que chaque niveau de l'échelle ait son utilité et ses points forts, il présente également des limites et des faiblesses spécifiques.

Références bibliographiques

- Ascher F., (1995), *Metapolis ou l'avenir des villes*, Odile Jacob, Paris.
- Bagnasco A., et Le Gales P., 1997, « Les villes européennes comme sociétés et comme acteurs », in *Ville en Europe*, éd. La Découverte. Paris.
- Bassand, M. et al., 2001, *Vivre et créer l'espace public*, Presses polytechniques et universitaires Romandes, Lausanne.
- Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU), Concept « ville accessible à tous » consulté, le 14/02/2013, <http://www.bv.transports.gouv.qc.ca/mono/0963392.pdf>
- Chelkoff, G., Thibaud, J-P., (1992), L'espace public, modes sensibles : le regard sur la ville, *Les Annales de la Recherche Urbaine*, 57-58, pp.7-16.
- Dorier-Apprill, E., 2001, *Vocabulaire de la ville*, Du temps, Paris.
- Gherraz, H., (2013), Les espaces publics entre forme et pratique dans les villes arides et semi arides (Cas des places publiques de la ville de Ouargla), Mémoire de Magister, Université de Biskra.
- Hall, E.T., (1971), *La dimension cachée*, Le seuil, Paris.
- Isaac, J., 1990. La gestion des espaces publics (perspective d'une consultation), in *espaces et sociétés* n° 62-63, édition L'harmattan, p.65-73.
- Leimdorfer, F., (1999), Enjeux et imaginaires de l'espace public à Abidjan, *Politique africaines* n° 74, juin, pp. 51-76.
- Lodewijckx I., 2021, Les échelles de la participation, Consulté le 09/02/2023, <https://www.citizenlab.co/blog/civic-engagement-fr/lechelle-de-la-participation-citoyenne/?lang=fr>
- Lynch, K., (1982). *Voir et planifier, l'aménagement qualitatif de l'espace*, éd. Dunod, Paris
- Masboungi, A., (2002), *Le projet urbain à la française*, *Projet urbain en France*, éd. Le Moniteur, pp, 23-31.
- Mebirouk, H., (2002), Les espaces publics dans les grands ensembles: Rapports entre espaces conçus et espaces vécus. Cas de Annaba, Mémoire de Magister, Université de Constantine.

- Mebirouk, H., (2006), La gestion et la mise en œuvre d'espaces urbains publics, une multitude d'acteurs en interaction ? Cas de l'agglomération d'El-Bouni, Séminaire International, La gestion des villes, Université de M'sila, Algérie, <hal-03866761>
- Mebirouk, H., (2011), Une démarche participative pour gérer l'espace public dans les extensions urbaines Annabies. L'implication réelle des habitants (Nord-Est Algérien), Colloque international " Quartiers durables en Méditerranée : pourquoi et comment faire ?, Université Paul Cézanne Aix Marseille III, Aix en Provence " Pôle développement durable et territoires méditerranéens, France. (ffhal-03834415) .
- Mebirouk, H., (2012), Espaces publics dans les périphéries urbaines d'Algérie, La Pensée, n° 371, pp.135-144. <hal-03820233>
- Ministère de l'Équipement et des Transports et du Logement,, 2000, La gouvernance, dossier documentaire, éd. Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction (DGUHC), CDU, Paris.
- Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP), (2001), Les espaces publics urbains.
https://www.miqcp.gouv.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=36:les-espaces-publics-urbains&catid=10&Itemid=116&lang=fr
- Perec, G., (1985), Espèces d'espaces, éd. Galilée, Paris.
- Pinon, P., Dominique, D.H., (1991). *Lire et composer l'espace public*, Éd. du S.T.U. Paris.
- Plan urbain, (1988), Espaces publics, La Documentation Française, Paris.
- Sabiet M (de)., (1988). Des espaces urbains agréables à vivre Places, rues, squares et jardins, édition Moniteur, Paris.
- Stein, V., (2003), La reconquête du centre-ville : du patrimoine à l'espace public, Thèse de doctorat : Univ. Genève, no. SES 541.
- Zepf, M., (1999), Concevoir l'espace public, les paradoxes de l'urbanité: analyse sociospatiale de quatre places lausannoises, thèse de doctorat, Lausanne : EPFL-DA.